



Communiqué de presse
Paris, le 17 décembre 2015

Le Conseil d'administration de Radio France adopte définitivement le Contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019 et approuve le budget 2016

Le Conseil d'administration de Radio France s'est réuni le 17 décembre sous la Présidence de Mathieu Gallet. Il a adopté définitivement le Contrat d'objectifs et de moyens 2015 – 2019 entre Radio France et l'Etat actionnaire. Le Conseil a également approuvé le budget de Radio France pour 2016, première étape de la trajectoire du retour à l'équilibre en 2018.

Le Président Mathieu Gallet a présenté au Conseil d'administration de Radio France le Contrat d'objectifs et de moyens (Com) 2015-2019. Ce document fondamental réaffirme l'avenir de Radio France à l'horizon 2020 et porte sa stratégie de développement pour les années à venir dans un paysage médiatique et culturel en pleine mutation.

Le projet avait été présenté pour avis au CCE et au Conseil d'administration les 14 et 16 octobre derniers. Il a recueilli depuis les avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il a été définitivement adopté par le Conseil d'administration de Radio France ce jour.

▪ **Les objectifs de Radio France inscrits dans le Com s'articulent autour de trois axes :**

Radio France, avec ses 14 millions d'auditeurs chaque jour, a pour ambition de **demeurer le premier groupe radiophonique français à l'ère du numérique** et d'incarner la radio de service public. Le premier axe du projet vise à consolider sa place de média de référence en s'appuyant sur ce qui fait sa force – la diversité, la singularité et la richesse de ses programmes – en élargissant son audience à des publics plus jeunes et plus populaires et en intégrant le numérique au cœur de la production et de la diffusion de ses programmes. La production d'une offre radiophonique d'exception et sa diffusion auprès du plus grand nombre sont les fondements de sa mission de service public, afin de favoriser l'accès de tous à l'information, à la culture et à la musique.

Radio France doit également s'affirmer comme **acteur de la musique et de la culture** : assumer son rôle musical et culturel de premier plan, par sa production musicale, et son rôle de diffuseur et de prescripteur dans tous les domaines de la culture. Avec ses quatre formations musicales permanentes et ses sept antennes, Radio France dispose d'un outil unique de production et de diffusion de la musique et de la culture auprès du plus grand nombre. Depuis l'ouverture de la Maison de la radio fin 2014, elle offre désormais à ses productions un visage et à ses publics un lieu d'exception. A l'heure de la démultiplication des contenus et de l'avènement d'opérateurs puissants à l'échelle mondiale, ce rôle de promoteur de la création musicale et de la diversité culturelle devra être à la fois revendiqué et valorisé.

Enfin, Radio France se donne les moyens de relever les défis de cette stratégie ambitieuse dans les cinq ans à venir dans un contexte de contrainte budgétaire inédite.

La trajectoire financière du Com 2015-2019 prévoit un retour à l'équilibre en trois ans afin de permettre la conduite des réformes dans le dialogue et dans le respect des savoir-faire et des métiers qui font la force de l'entreprise.

Elle repose notamment sur :

- Une stabilisation de la Contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement sur trois ans, puis son augmentation de 1,5% en 2018 et 2019 ;
- Une stabilisation des recettes publicitaires traditionnelles permise par l'ouverture du Cahier des missions et des charges et le développement des autres ressources propres ;
- Un plan d'économies sur les charges externes et une stabilisation de la masse salariale sur la durée du Com.

La trajectoire financière du Com prévoit également un effort significatif de 80 M€ d'investissement consenti par l'Etat afin de mener à bien le chantier de la réhabilitation et d'accompagner les projets de développement de Radio France.

Sa mise en œuvre suppose une mobilisation de l'entreprise dans son ensemble, pour remplir ses missions de service public dans le cadre d'un modèle économique rénové.

- **Le budget 2016 adopté aujourd'hui constitue la première étape de la trajectoire de retour à l'équilibre en 2018 prévu dans le Com :**

Pour 2016, le budget est construit sur 674,8 M€ en ressources et 691,3 M€ en charges, en augmentation respectivement de 1,7% et 0,9% par rapport à 2015. Il prévoit un déficit de 16,5 M€.

Les moyens budgétaires de Radio France pour 2016 s'inscrivent en cohérence avec les axes stratégiques du Com :

- **Valoriser la production radiophonique à l'ère du numérique.** Le travail éditorial réalisé par les chaînes s'inscrit dans le cadre d'un budget global des programmes nationaux et du réseau France Bleu d'un montant de 80,6 M€, en baisse de 1,3 M€ conformément au Com. Le budget prévoit dans le même temps un renforcement des moyens alloués au développement numérique avec une augmentation de 0,8 M€ du budget de fonctionnement de la Direction numérique qui s'élève à 5,7 M€, et une augmentation de son budget d'investissement qui passe de 2M€ en 2015 à 3,5 M€ en 2016 ;
- **Affirmer Radio France comme acteur majeur de la musique et de la culture,** grâce à la progression des moyens financiers et humains liés à l'exploitation des grandes salles de la Maison de la radio dont le budget atteint 0,5 M€ en 2016, et au soutien de l'activité de production culturelle et de médiation pédagogique, avec une enveloppe dédiée de 0,5 M€. Ces actions s'accompagneront d'un renforcement du travail marketing visant une meilleure connaissance des publics ;

- **Travailler à la modernisation de l'entreprise.** Le budget 2016 prend notamment en compte le coût de mise en place du Nouvel accord collectif (NAC) ainsi que la refonte des outils de production radiophonique (pour 1,7 M€) et de gestion (pour 0,9 M€) ;
- **Poursuivre les travaux de réhabilitation de la Maison de la radio** dont le montant des investissements s'élèveront à 47,7 M€ en 2016.

Le budget 2016 traduit une amélioration de l'équilibre d'exploitation, conforme à la trajectoire fixée dans le COM. Celle-ci repose sur :

- La maîtrise des charges d'exploitation avec notamment des économies recherchées sur le fonctionnement et les coûts de diffusion (baisse de 12% à 64,1 M€), ainsi que des efforts sur la maîtrise de la masse salariale qui constitue près de 60% des charges d'exploitation et s'établit à 335,1 M€ (en diminution de 1,3% par rapport au budget 2015) ;
- L'accroissement des ressources propres, qui s'établissent à 63,5 M€ (en hausse de 4,7%). Les recettes publicitaires totales, en hausse de 2,2 M€, s'établissent à 42,7M€ dont 40,3 M€ de recettes publicitaires broadcast (stables par rapport à 2014).

Pour mener à bien son développement dans un contexte contraint, Radio France a su préserver son budget d'investissement qui se maintient à 24,5 M€, hors réhabilitation de la Maison de la radio, dont 1 M€ d'équipements vidéos qui serviront notamment à la future chaîne d'info.

Pour financer ses projets, Radio France s'appuiera en 2016 sur les modalités de financement prévues dans le cadre du Com : une Contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement stable, à 577,2 M€, une Contribution à l'audiovisuel public d'investissement de 29,6 M€, en augmentation de 5 M€ et une dotation en capital de 27,5M€.

Contacts presse Radio France :

Gaël Hamayon – 01 56 40 21 41 / 06 84 10 49 91 – gael.hamayon@radiofrance.com
Marine Billoir – 01 56 40 16 15 / 06 28 66 78 28 – marine.billoir@radiofrance.com